



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI LE 10 DÉCEMBRE 2019 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussieres  
Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents :

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière  
Mme Anik Racicot, dir. dév. économique et dg. adjointe  
M. Michel Simard, trésorier, dg. adjoint et greffier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

19-12-359

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

19-12-360

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
**19-12-361**

Annotation

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

**19-12-362**

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
DE NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Pascal Frenette**

*Travaux publics (numérisation) ..... (4 au 29)*

**Jenny Fortier**

*Commis secrétaire-réceptionniste ..... 1, 21*  
*Commis secrétaire loisirs et culture ..... (4 au 8)*  
*Décoration de Noël (centre communautaire) ..... (11 au 15) 18*  
*Préposée restaurant-bar-quilles ..... 19, 20*

**Patrick Lafleur**

*Homme d'entretien centre communautaire ..... pour une période indéterminée*

**Paul-Yvan Bourgoin**

*Opérateur concierge ..... (1<sup>er</sup> au 30)*

**Martine Pilon**

*Opérateur-concierge ..... 17 (18 à 23 h)*

**Guy Mercier**

*Opérateur-concierge (quart de soir) ..... 11, 18*

**Mark Mingo**

*Opérateur-concierge (entraînement de jour) ..... 12*

**Richard Belzile**

*Opérateur-concierge (entraînement) ..... (26 au 28 de 14 à 24 h) (30 de 8 à 18 h)*  
*Opérateur-concierge (entraînement de jour) ..... 17, 18*  
*Opérateur-concierge (entraînement de soir) ..... (19 de 14 à 24 h)*

**Jasmin Baril**

*Opérateur-concierge (entraînement) ..... (27, 28 de 7 à 17 h) (29 de 14 à 24 h)*  
*Opérateur-concierge (entraînement de jour) ..... 17, 18*

**Carole Corriveau**

*Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 2, 3, 17, 20, 23 (30 de 11 à 14 h)*

**Raphaëlle Morin**

*Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 16*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

19-12-363

**EMBAUCHE DE M. NORBERT RIOUX À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics, le conseil a autorisé la direction générale de procéder à l'appel de candidatures au poste de journalier et opérateur de machinerie, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Norbert Rioux a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Norbert Rioux à titre de salarié à l'essai au poste de journalier et opérateur de machinerie au Service des travaux publics à compter du 9 décembre 2019.**

19-12-364

**EMBAUCHE DE M. JASMIN BARIL À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE AU SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour effectuer le remplacement du personnel régulier et pour du surcroît de travail d'entretien au Service loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jasmin Baril a déposé sa candidature et qu'il satisfait aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande son embauche à ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale d'embaucher M. Jasmin Baril à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs et culture, rétroactivement au 17 novembre 2019.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
19-12-365

Annotation

**EMBAUCHE DE MME MARILYSE DUFOUR À TITRE DE  
POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU SERVICE  
DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE  
LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyse Dufour a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Mme Marilyse Dufour à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service Sécurité Incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

19-12-366

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE  
NOVEMBRE 2019 TOTALISANT 670 454,73 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de novembre 2019 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21674 à 21689 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 30 130,13 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : Aucun*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 501051 à 501139 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 375 294,57 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 4817 à 4865 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 145 355,14 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun*

***Bordereau des salaires***

*Salaires semaines 44 à 47 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 119 674,89 \$*

***Grand total : ..... 670 454,73 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de novembre 2019 totalisant la somme de 670 454,73 \$.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
19-12-367

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 novembre 2019.**

19-12-368

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE  
REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LA PÉRIODE DU NOVEMBRE 2019 TOTALISANT  
1 014,29 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du novembre 2019, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

**M. Alain Poirier, maire**

*Québec, 6 novembre 2019, automobile*

*Signature du pacte fiscal 2020-2024*

*le 30 octobre 2019 ..... 1 014,29 \$*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.**

19-12-369

**VIREMENT DES SOLDES DES SURPLUS AFFECTÉS AU  
SURPLUS NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal procède actuellement à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de virer les soldes de certains surplus affectés au surplus non affecté notamment :

*Budget n° 59 131 13*

*267,78 \$ surplus affecté au maintien du taux de taxes*

*Budget n° 59 131 19*

*265,15 \$ surplus affecté aux projets immobilisation*



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à virer les soldes ci-haut mentionnés totalisant 532,93 \$ au surplus non affecté.**

19-12-370

**VIREMENT D'UNE PARTIE DU SURPLUS AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SURPLUS AFFECTÉ AU COMITÉ 5000**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal procède actuellement à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT la mission dévolue au Comité 5000 de mobilisation, d'attraction, d'accueil, d'inclusion et de rétention de la main-d'œuvre et que ce comité relève du Service de développement économique de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien cette mission, il y a lieu d'affecter des sommes au fonctionnement de celui-ci ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à effectuer le virement de 177 000 \$ à partir du surplus affecté au développement économique au surplus affecté au Comité 5000.**

19-12-371

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 14 163,31 \$ TAXES INCLUSES À STELEM CANADA INC. POUR LA RESTAURATION COMPLÈTE DU MÉCANISME INTÉRIEUR DE 32 BORNES D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer divers travaux de restauration aux bornes d'incendie de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Stelem Canada inc. nous a fait parvenir la facture 82402 pour la restauration complète du mécanisme intérieur de 32 bornes d'incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de la facture 82402 de 14 163,31 \$ taxes incluses à Stelem Canada inc.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
19-12-372

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 57 205,05 \$ TAXES INCLUSES AU SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR SERVICE DE CAMION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir les factures suivantes pour service de camion du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2019 ;

2967 - Service de camion 01/09 au 14/09/19 .....	14 234,07 \$
2968 - Service de camion 15/09 au 28/09/19 .....	17 229,19 \$
2983 - Service de camion 29/09 au 31/10/19 .....	18 291,08 \$
TPS .....	2 487,71 \$
TVQ .....	4 963,00 \$
<b>TOTAL .....</b>	<b>57 205,05 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 57 205,05 \$ taxes incluses au Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour service de camion du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2019.**

19-12-373

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 42 032,96 \$ TAXES INCLUSES À MATÉRIAUX DUBREUIL CONCERNANT LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX DE LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU) SELON L'APPEL D'OFFRES LSQ-19004**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Matériaux Dubreuil nous a fait parvenir deux factures concernant la fourniture des matériaux de la rénovation extérieure du Centre entrepreneurial multi-usage (CEMU) selon l'appel d'offres LSQ-19004 ;

Facture 59852 .....	15 392,40 \$
Facture 60044 .....	21 165,95 \$
TPS .....	1 827,92 \$
TVQ .....	2 111,30 \$
<b>Total .....</b>	<b>42 032,96 \$</b>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 42 032,96 \$ taxes incluses à Matériaux Dubreuil pour le paiement des factures 59852 et 60044.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-12-374

Annotation

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 349 411,06 \$ TAXES INCLUSES À LAMOTHE DIVISION DE SINTRA - APPEL D'OFFRES LSQ-19003 – DÉCOMPTÉ N° 1**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat par la résolution 19-05-164 de l'appel d'offres LSQ-19003 – Divers travaux de pavage à Lamothe division de Sintra inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Lamothe division de Sintra inc. nous a fait parvenir le décompte n° 1 de 365 910,73 \$ taxes incluses et qu'après vérification, il y a lieu de soustraire certains montants, entre autres 9 225 \$ avant taxes pour la gestion de la circulation et signalisation non effectuée par l'entrepreneur ainsi que 6 720,18 \$ avant taxes pour des travaux non effectués ou des quantités moindres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de ne pas payer ces sommes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 349 411,06 \$ taxes incluses pour le décompte n° 1 et demander à Lamothe Division de Sintra inc. d'apporter les correctifs qui s'imposent.**

19-12-375

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC (MAMH) DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FAAR) POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'appel des projets pour l'attribution des sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans le Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon fait face à une pénurie de logements ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin particulièrement criant pour héberger les travailleurs, mais aussi les familles qui souhaitent s'établir à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon entend évaluer la faisabilité d'un projet d'habitation communautaire afin de répondre aux besoins de logements ;

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant, la Ville doit embaucher un chargé de projet qui devra faire l'analyse de marché, réaliser le plan d'affaires et le plan financier ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité financière de la Ville est limitée et que sans aide monétaire, il est impossible de réaliser ce projet ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec pour une aide financière de 75 000 \$ ;**

**DE DÉSIGNER Mme Anik Racicot, directrice du Service développement économique pour fournir tous les documents et renseignements requis au ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec ;**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-12-376

**AUTORISATION DE RENOUVELER LE CONTRAT DE SERVICE AVEC HONEYWELL POUR LES SYSTÈMES DE RÉGULATION DE LA TEMPÉRATURE, BOUILLOIRES ET CHAUFFE-EAU DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec Honeywell pour les services d'entretien des deux bouilloires et du chauffe-eau du centre communautaire vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service 40138107 comportant trois options (1 an, 3 ans ou 5 ans) :

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**DE RENOUVELER le contrat de service pour trois ans avec Honeywell totalisant 28 445,02 \$ ;**

**D'AUTORISER la directrice générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-12-377

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 277-1 AYANT POUR OBJET DE PROLONGER LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de prolonger la période d'admissibilité au programme de crédit de taxes pour les nouvelles constructions résidentielles ;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le troisième alinéa de l'article 5 du Règlement 277 ;**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du présent règlement a été préalablement donné en séance ordinaire du conseil le 12 novembre 2019 conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE le conseil adopte le règlement portant le numéro 277-1 des règlements de cette Ville et intitulé : « Amendement à l'article 5 du Règlement 277 »**

**ET CE CONSEIL ORDONNE, DÉCRÈTE ET STATUE PAR LEDIT RÈGLEMENT SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, AINSI QU'IL SUIIT :**

**ARTICLE 1  
PRÉAMBULE**

Le présent règlement modifie le troisième alinéa de l'article 5 du Règlement n° 277 de la façon suivante :

**ARTICLE 5 : PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES**

**5.3** La période d'admissibilité au programme prendra fin le **31 décembre 2024** bien que ses effets et avantages puissent s'échelonner au-delà de cette date jusqu'à parfaite contribution des crédits de taxes admissibles auxquels le requérant avait droit à la date de sa demande.

**ARTICLE 2  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

19-12-378

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-19006 - ENTRETIEN MÉNAGER 2020-2021-2022 DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19006 - Entretien ménager 2020-2021-2022 des bureaux administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 décembre 2019 et que deux soumissionnaires ont répondu à notre demande à savoir :

**Service d'entretien JF inc.**

30, 1<sup>re</sup> Avenue  
Chapais (Québec) G0W 1H0

Prix avant taxes..... 118 000 \$

**SEMKB inc.**

1075, Route 393  
Palmarolle (Québec) J0Z 3C0

Prix avant taxes..... 97 500 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19006 pour l'entretien ménager 2020-2021-2022 des bureaux administratifs au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire SEMKB inc. pour la somme de 97 500 \$ avant taxes.**

19-12-379

**MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'ANALYSE IMMOBILIÈRE DM INC. INTÉGRATION RÉFORME CADASTRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation cadastrale du Québec affectant le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon est terminée et que l'évaluateur doit ainsi faire la conciliation entre les données du rôle d'évaluation et les données cadastrales rénovées impliquant par le fait même des corrections au rôle ainsi que la création d'une matrice conforme aux données cadastrales rénovées ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'appel d'offres LSQ-17012, le paiement des honoraires pour l'exécution des travaux additionnels sera effectué sur la base des taux horaires prévus au règlement sur le « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement (R.,Q., c. A-6, r.30) » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**DE MANDATER la Société d'analyse immobilière DM inc. de procéder à l'intégration de la réforme cadastrale selon la proposition d'honoraires du 3 décembre 2019 pour la somme de 38 000 \$ taxes incluses.**

*M. le conseiller Michel Landry déclare être à l'emploi de Dessercor et se retire de la salle.*

19-12-380

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE TAXES DESSERCOM - PARTAGE DES FRAIS JURIDIQUES AVEC LA VILLE DE MATAGAMI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lebel-sur-Quévillon, par sa résolution 19-05-164 s'est opposée à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière émise par Dessercor inc. à la Commission municipale du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matagami s'est elle aussi opposée à la demande de Dessercor et qu'il a été convenu qu'elle se chargeait de préparer le dossier de représentation à l'audience de la Commission municipale du 23 octobre 2019 et que les frais juridiques seraient partagés entre les deux municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci s'élèvent à 16 300,20 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'ACCEPTER de verser la quote-part de 8 150,10 \$ avant taxes à la Ville de Matagami ;**

**DE REMERCIER la Ville de Matagami pour toute l'énergie déployée pour préparer le dossier à l'audience du 23 octobre 2019.**

*M. le conseiller Michel Landry réintègre son siège.*

19-12-381

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE CLUB DE KENDO DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation jeunesse a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour l'achat d'équipement pour le club de Kendo de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE le Kendo est un art martial qui se pratique avec une épée de bambou (bokken) et une armure (bogu) et que le club nouvellement fondé a besoin d'équipement pour faire la promotion de cette nouvelle activité dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à La Table de concertation jeunesse, pour le club de Kendo, la somme de 500 \$ \$ pour l'achat d'équipement.**

19-12-382

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA TRAME JOYEUSE POUR L'ACHAT DE PIÈCES DE REMPLACEMENT**

CONSIDÉRANT QUE La Trame Joyeuse est un organisme oeuvrant dans la municipalité depuis plus de 50 ans, composé de tisserandes qui transmettent leurs connaissances des arts textiles aux nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QUE La Trame Joyeuse a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour l'achat de pièces de remplacement afin d'assurer la continuité des services et garder l'intérêt des membres ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

19-12-383

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à La Trame Joyeuse la somme de 500 \$ pour l'achat de pièces de remplacement.**

**AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 000 \$ AU CLUB DE MOTONEIGE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL 2019-2020 D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE Club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon a fait parvenir une demande d'aide financière pour mener à bien les activités hivernales 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de cette aide, le Club s'engage à déneiger la multipiste longeant le lac Quévillon, à partir de l'accès de la rue des Ormes jusqu'à la plage et d'en effectuer au besoin le débroussaillage pour permettre aux citoyens d'y pratiquer la marche en nature ou autre activité du genre en toute sécurité ainsi qu'aux motoneigistes d'y circuler à la vitesse permise de 20 km/h ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER au Club de motoneige une contribution financière de 6 000 \$ composée de 5 000 \$ pour l'entretien hivernal 2019-2020 d'un tronçon de la piste cyclable et de 1 000 \$ pour le débroussaillage, et ce, conditionnellement à ce que le Club produise un rapport à la Ville de la fréquence des entretiens ;**

**QU'un premier versement 5 400 \$ (90 %) soit remis en début de saison ;**

**QUE le deuxième versement de 600 \$ (10 %) soit remis après confirmation par le Service des travaux publics qu'aucun dommage n'a été causé aux infrastructures municipales.**

19-12-384

**REMERCIEMENT AU SERGENT DAVID VEILLETTE, DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE le sergent David Veillette a annoncé son départ à titre de directeur au poste de la Sûreté du Québec à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a apprécié la qualité de son travail, sa motivation et l'esprit d'équipe qui l'ont caractérisé lors de son mandat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**DE REMERCIER le sergent David Veillette pour sa collaboration à maintenir une qualité de vie citoyenne dans l'exercice de ses fonctions et lui souhaite du succès dans ses nouveaux défis.**

19-12-385

**MENTION DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS VOLONTAIRES DANY BÉLANGER, YAN DUPUIS, ALAIN RODRIGUE ET STEVE TOUCHETTE POUR SERVICES DISTINGUÉS EN RECONNAISSANCE DE 20 ANNÉES DE CONDUITE EXEMPLAIRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires Dany Bélanger, Yan Dupuis, Alain Rodrigue et Steve Touchette cumulent plus de 20 années de service au sein du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'une cérémonie de remise des médailles de la Gouverneure générale du Canada pour services distingués en reconnaissance de 20 années de conduite exemplaire au service de la sécurité publique au Canada a eu lieu le 29 octobre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**DE FÉLICITER les pompiers volontaires Dany Bélanger, Yan Dupuis, Alain Rodrigue et Steve Touchette pour l'obtention de leur médaille et leur implication sans faille depuis de nombreuses années au sein du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

19-12-386

**MENTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISMES HONORÉS PAR LOISIR SPORT BAIE-JAMES AU COURS DE L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James, à même son programme « Fiers d'être bénévoles » souligne et fait connaître l'importante contribution des bénévoles et des organismes de loisir et de sport de la région ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos citoyens et organismes se sont vus honorés au cours de l'année 2019 ;

**Bénévoles :**

<b>Janvier 2019</b>	<i>Michel Simard Radio communautaire</i>
<b>Février 2019</b>	<i>Serge Dubuc Club de motoneige</i>
<b>Mars 2019</b>	<i>Martine Roy Club musical FA-MI-LA de</i>
<b>Mai 2019</b>	<i>Michel Jobidon Partenaires à part égale</i>
<b>Juin 2019</b>	<i>Rosanne St-Gelais Comité spectacle</i>



3

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

<b>Juillet/août 2019</b>	<i>Gaston Hains Club de golf</i>
<b>Septembre 2019</b>	<i>Michel Landry Festival nautique</i>
<b>Novembre 2019</b>	<i>Patrick Jetté Physi-Forme</i>
<b>Décembre 2019</b>	<i>Norbert Rioux Association de hockey mineur</i>
<b>Organisme :</b>	
<b>Février 2019</b>	<i>Club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon</i>
<b>Mai 2019</b>	<i>Partenaires à part égale de Lebel-sur-Quévillon</i>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil exprime sa fierté envers tous les bénévoles et organismes cités et les remercie chaleureusement pour leur précieux apport dans notre communauté.**

19-12-387

**MENTION DE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DU GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE le Gala Excellence Baie-James, organisé par Loisir Sport Baie-James à Chapais le 9 novembre dernier, a permis de souligner de façon particulière les performances et engagements accomplis par les athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, juges, bénévoles, organismes et événements qui ont contribué significativement à la promotion et au développement du loisir et du sport dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE les lauréats de Lebel-sur-Quévillon sont :

*Maxime Dallaire, 2<sup>e</sup> position  
Athlète féminine de l'année en sport d'équipe, bourse 250 \$*

*Nelly Dallaire, 3<sup>e</sup> position  
Athlète féminine de l'année en sport d'équipe, bourse 100 \$*

*Marc Blain, 3<sup>e</sup> position  
Officiel de l'année, bourse 100 \$*

*Équipe 49<sup>e</sup> parallèle de LSQ, 2<sup>e</sup> position  
Atome B, saison 2018-2019, bourse 250 \$*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil exprime sa fierté envers les lauréats et les remercie chaleureusement pour leur précieux apport dans notre communauté.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**19-12-388**

**MENTION DE FÉLICITATIONS À HYDRAU-MÉCANIC,  
GAGNANT DU PRIX CRÉATEURS D'EMPLOIS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'Hydrau-Mécanic, entreprise quévillonnaise spécialisée en usinage, soudure, hydraulique et mécanique industrielle a su mettre en place des conditions gagnantes pour attirer et retenir ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à la demande croissante dans les domaines miniers et forestiers, cette entreprise a restructuré son département de ressources humaines et grâce à son approche « expérience-employé » a doublé ses effectifs passant de 19 à 38 employés pour afficher un taux de rétention de près de 100 % ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE FÉLICITER et d'exprimer la fierté du conseil envers l'entreprise quévillonnaise Hydrau-Mécanic, gagnante du Prix Créateurs d'emplois du Québec dans la catégorie Coup de cœur pour la région du Nord-du-Québec.**

**19-12-389**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de *la Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir par résolution le calendrier des séances ordinaires avant le début de la nouvelle année et qu'un avis public doit en être donné du contenu ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 comme suit :**

- Janvier à mai                    le deuxième mardi du mois
- Juin à septembre            le deuxième lundi du mois
- Octobre à décembre        le deuxième mardi du mois

2020	
Mardi le 14 janvier	Lundi le 13 juillet
Mardi le 11 février	Lundi le 10 août
Mardi le 10 mars	Lundi le 14 septembre
Mardi le 14 avril	Mardi le 13 octobre
Mardi le 12 mai	Mardi le 10 novembre
Lundi le 8 juin	Mardi le 8 décembre

**DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de novembre 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de novembre 2019.

**INSCRIPTION  
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de novembre 2019.

**INSCRIPTION  
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Trois personnes sont présentes dans la salle.

Des questions concernant l'exemption de taxes pour les OBNL.

Le maire donne les explications sur le processus de reconnaissance.

19-12-390

**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 16.**

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-12-359 à 19-12-390 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

M. Alain Poirier  
Maire

Luce Paradis, OMA  
Directrice générale et greffière